

REUNION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 30 Mars 2021 à 19h00

PROCES VERBAL

Etaient présents : Daniel MORIN, Jean-Louis GALA, Carine ROUX, Michel CRETON, Hélène CAYUELA, Philippe BUTEAU, Serge RENAULT, Bernadette MAURY, Dominique NOIZAT, Johanna PARRO, Céline MOSCA, Consuelo ILLAND, Gérard CRASSIN, Clotilde PERCHERON, Günther DECKER, Maryline RENARD, Caroline REMONT, Ata QUADJOVIE

Absents excusés :

Isabelle TERRIER, pouvoir donné à Céline MOSCA

Stéphane ILLAND, pouvoir donné à Consuelo ILLAND

Jérôme DEROULEZ, pouvoir donné à Günther DECKER

Daniel PEIRO,

Au regard de la crise sanitaire actuelle et des recommandations gouvernementales visant à limiter la propagation du coronavirus COVID-19, il est proposé que la séance du conseil se tienne à huis-clos en vertu de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 prolongeant l'état d'urgence sanitaire.

Monsieur le Maire donne des nouvelles de Madame Isabelle Terrier qui a été hospitalisée pour cause de COVID-19 et qui vient tout juste de rentrer chez elle. L'ensemble de ses collègues élus lui souhaitent un prompt rétablissement.

Il poursuit sur l'annonce de la démission de Monsieur Daniel Peiro qui déménage et quitte la commune de Pierres.

I/ Election du secrétaire de séance.

Madame Bernadette MAURY est élue secrétaire de séance, à l'unanimité.

II/ Approbation du procès-verbal du 9 février 2021

Le procès-verbal du 9 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

III/ Décisions du Maire.

- Devis validé pour le traitement des chenilles processionnaires de la société *Be/BHOC78* qui utilise un produit bio par pulvérisation (par drone ou perches et de nuit). Elle diffuse une bactérie qui attaque le système digestif des chenilles. La société interviendra en préventif. Le coût est de 960€ par la nuit. Il convient de prévoir deux passages donc pour un montant total de 1920€ HT.
- Pour les travaux de la mairie, l'entreprise DENIZET en charge de la cloche de la mairie et de l'église a proposé la programmation de la sirène « Alerte Nationale ». En 1996, Monsieur Denizet a refait la pointe du clocher et y a installé un coq et un paratonnerre. Le coût de la programmation de la sirène s'élève à 2461,55€.
- Quelques travaux supplémentaires ont été ajoutés à la mairie, un avenant sur le lot platerie notamment pour un montant de 702€.
- Sur les travaux Parking de la Vallée aux Pieds, l'entreprise Eiffage a produit un devis de 2213,96€ HT pour la réalisation d'un enduit gratté sur le mur le long du parking, ce revêtement doit s'effectuer des deux côtés communal d'une part et côté du particulier d'autre part.

IV/ Comptabilité - finances.

Les comptes de gestions et de résultat sont votés lorsque les comptes de la mairie et celui du trésorier sont identiques. Les collectivités ont jusqu'au 30 juin pour approuver les Comptes Administratifs.

a- **Approbation du compte de gestion du budget général de la commune – exercice budgétaire 2020. (délib 14)**

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le compte de gestion établi par le comptable et informera que celui-ci est conforme au compte administratif 2020.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuvent le compte de gestion de l'exercice 2020 du Receveur Municipal pour le budget principal dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.**
- **Confirme que la commune accepte de transférer l'excédent et le déficit du budget Eau-Assainissement à la CCPEIDF de la manière suivante : un mandat au 678 de 248 694,24€ pour l'excédent, un titre de 89 379,74€ pour le déficit.**
- **Autorisent Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

b- **Approbation du compte administratif du budget général de la commune – exercice budgétaire 2020. (délib 15)**

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2020 de la commune de PIERRES.

Section de fonctionnement	
Recettes (titres émis)	2 328 751.58 €
Dépenses (mandats émis)	1 877 555.81 €
Résultat comptable de l'exercice :	451 195.77 €
Résultat antérieur reporté	1 021 406.64 €
Résultat cumulé	1 721 296.65 €
Section d'investissement	
Recettes (titres émis)	218 431.01 €
Dépenses (mandats émis)	318 335.31 €
Solde d'exécution de l'exercice	- 99 904.30 €
Solde d'exécution antérieur reporté	- 80 807.08 €
Solde des restes à réaliser :	489 716.66 €
Solde d'exécution cumulé :	- 759 807.78 €

Monsieur le Maire explique la différence de 248 694,24€ qui concerne l'excédent du budget eau-assainissement auquel il convient de soustraire 89379,74 de déficit toujours concernant le budget eau-assainissement. La somme réellement transférée transférés à la CCPEIDF est donc de 159 314,5€

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Jean-Louis GALA, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité adoptent le compte administratif de l'exercice 2020 de la commune de PIERRES comme présenté ci-dessus.

c- **Affectation du résultat 2020 au budget général de la commune – exercice budgétaire 2021. (délib 16)**

Considérant les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement ;

Considérant l'état des Restes à Réaliser au 31 décembre 2020 en investissement (€ en dépenses et € en recettes)

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

ROO2 Excédent de fonctionnement reporté : 961 488.87 €

D001 Déficit d'investissement reporté : -270 091.12€

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 759 807.78 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'affecter au budget primitif 2021 les résultats 2020 comme suit :

ROO2 Excédent de fonctionnement reporté : 961 488.87 €

D001 Déficit d'investissement reporté : -270 091.12€

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 759 807.78 €

d- Approbation du compte de gestion du budget « crématorium de PIERRES » – exercice budgétaire 2020. (délib 17)

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le compte de gestion établi par le comptable et informera que celui-ci est conforme au compte administratif 2020.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur ;

- *Résultat de clôture de l'exercice 2020 – Fonctionnement :* €

- *Résultat de clôture de l'exercice 2020 – Investissement :* €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuvent le compte de gestion de l'exercice 2020 du Receveur Municipal pour le budget Crématorium de Pierres dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.**

- **Autorisent Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

e- Approbation du compte administratif du budget « crématorium de PIERRES » – exercice budgétaire 2020. (délib 18)

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2020 du budget « crématorium de PIERRES »

Section de fonctionnement	
Recettes (titres émis)	66 291.70 €
Dépenses (mandats émis)	32 360.49 €
Résultat comptable de l'exercice :	33 931.21€
Résultat antérieur reporté	303 864.81€
Résultat cumulé	337 796.02 €
Section d'investissement	
Recettes (titres émis)	43 616.19 €
Dépenses (mandats émis)	45 169.37 €
Solde d'exécution de l'exercice	- 1553.18 €
Solde d'exécution antérieur reporté	- 24 121.19 €
Solde des restes à réaliser :	0 €
Solde d'exécution cumulé :	-25 674.37 €

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Jean -Louis GALA, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité (18 voix pour) adoptent le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe « Crématorium », comme présenté ci-dessus.

f- Affectation du résultat 2020 au budget « crématorium de PIERRES » – exercice budgétaire 2021. (délib 19)

Considérant les résultats des sections d'exploitation et d'investissement ;

Considérant l'état « néant » des Restes à Réaliser en investissement ;

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

ROO2 Excédent d'exploitation : 312 121.65 €

DOO1 Déficit d'investissement : - 25 674.37 €

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 25 674.37 €

Les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'affecter au budget primitif 2021 les résultats 2020 comme suit :

ROO2 Excédent d'exploitation : 312 121.65 €

DOO1 Déficit d'investissement : - 25 674.37 €

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 25 674.37 €

g- Détermination des taux 2021 des contributions directes. (délib 20)

Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée délibérante de fixer les taux des contributions directes au titre de l'année 2021, suite à la nouvelle réforme.

à savoir :

- Taxe d'habitation : Supprimée, l'ancien taux était de 13,38%
- Taxe foncière (bâti) : 49,59 % (base prévisionnelle 2020 : 2 654 542 €)
- Taxe foncière (non bâti) : 41,22 % (base prévisionnelle 2020 : 80 338 €).

Monsieur le Maire explique que la Taxe d'Habitation va être supprimée mais que l'Etat a garanti aux communes sa compensation.

La taxe foncière de la commune en 2020 était à 29,37%. La part du Département était de 20,22 %, cette part va être intégrée à la part de la commune. Pour les administrés, il y aura le même montant de l'impôt, c'est la répartition qui se trouve modifiée. La totalité de la taxe foncière sera désormais versée à la commune au titre de la compensation à la disparition de la TH.

La part du Département sera compensée par la TVA.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOPTENT le montant des taxes définit comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : 49,59 % (base prévisionnelle 2020 : 2 654 542 €)
- Taxe foncière (non bâti) : 41,22 % (base prévisionnelle 2020 : 80 338 €).

h- Budget primitif de la commune de PIERRES – exercice budgétaire 2021. (délib 21)

Monsieur le Maire propose d'approuver le budget primitif 2021 de la commune de PIERRES qui s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 209 948.87 €	3 209 948.87 €
Investissement	1 835 587.44 €	1 835 587.44 €

Monsieur le Maire rappelle que la commission générale s'est réunie le 27 mars 2021 pour étudier les budgets. Pour l'investissement sont repris les RAR (Restes à réaliser tels que les travaux de la mairie, les parkings...), puis des dépenses d'éclairage public, du matériel pour les Services Techniques essentiellement du matériel à batterie, de la signalétique, ainsi que l'achat d'un bus à hauteur de 200 000€.

Concernant le bus, l'ancien bus gris de la commune sera réformé en juin. Depuis la COVID, il n'est plus possible de ramasser tous les enfants, du fait des modalités de désinfection draconienne. La commune a les moyens financiers d'acheter un bus, c'est un service qui est proposé aux pierrotins.

La CCPEIDF a voté à l'unanimité la prise de compétence mobilité, sauf pour le transport des lycéens, la compétence restera à la Région. Maintenant que la CCPEIDF a la compétence, elle pourra rédiger son propre règlement et donc éliminer la règle des 3 km. Une équité sera donc désormais appliquée à tous les élèves transportés.

Le financement de cette compétence existe déjà. Sur le territoire communautaire, il existe une taxe payée par les entreprises de plus de 10 salariés qui varie entre 1 et 1,3 millions (la VM). Pour le moment, cette somme est divisée entre les agglomérations de Chartres et Dreux. Ces deux agglomérations vont voir diminuer cette somme qui leur était reversée, puisqu'il faudra la répartir également avec la CCPEIDF. Avec la somme de VM qui sera reversée également aux Portes Euréliennes, le compétence nouvelle mobilité pourra être financée en totalité. Donc en septembre 2022, tous les collégiens seront transportés.

Pour le bus communal, la commune de Pierres restera AO2 (Autorité organisatrice de niveau 2).

D'autres investissements importants ont été ciblés dans ce BP 2021 dont entre autres : Les travaux eaux usées de la Vallée Villette, l'étude pour une mobilité douce avec possibilité de choisir un l'AMO (15 000€) et une maîtrise d'œuvre (15 000€). A cela s'ajoutent l'aménagement du cimetière, un carport pour l'école, la rénovation de l'éclairage public, une boîte à livres, des récupérateurs d'eau, un achat de terrain derrière l'école, un aménagement de la place de la mairie pour remplacer les potelets qui sont régulièrement cassés, deux radars pédagogiques, notamment pour la rue de Potencourt et la rue Jean Monnet, l'étude pour l'OAP urbanistique...

Concernant les subventions qui devraient être versées à la commune, elles sont notifiées mais pas inscrites dans les recettes. Celles-ci seront prises en compte au moment de leurs versements.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTENT le budget primitif de l'exercice 2021, qui s'équilibre comme suit :**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 209 948.87 €	3 209 948.87 €
Investissement	1 835 587.44 €	1 835 587.44 €

i- Budget primitif « crématorium de PIERRES » – exercice budgétaire 2021. (délib 22)

Monsieur le Maire propose d'approuver le budget primitif 2021 « crématorium de PIERRES ».

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	383 121.65 €	383 121.65 €
Investissement	245 169.37 €	245 169.37 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, adoptent le budget primitif du crématorium de l'exercice 2021, qui s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	383 121.65 €	383 121.65 €
Investissement	245 169.37 €	245 169.37 €

V/ Attribution de subventions aux associations pour 2021. (délib 23)

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Gala, maire adjoint chargé des Finances qui propose aux membres de l'assemblée délibérante d'approuver le versement de subventions aux associations selon le tableau joint en annexe.

Les dossiers ont été étudiés par les membres de la commission « finances » lors de sa réunion du 23 mars 2021 et avait reçu un avis favorable.

L'enveloppe votée est de 60 000€. La demande est loin d'être à hauteur de l'enveloppe cette année. Cela s'explique par :

Un dossier incomplet qui a été retourné. La demande à son retour fera l'objet d'une étude ultérieurement.

La commission a souhaité favoriser les associations à but social en tenant compte du contexte de la crise sanitaire.

Certaines associations ont joué le jeu par rapport au peu de dépenses investies lors de cette année de la COVID. Et donc n'ont pas sollicité de subvention.

Le montant de l'enveloppe n'étant pas pour le moment dépensé entièrement, des demandes pourront être étudiées jusqu'au 31 décembre 2021.

L'association de la marche a un projet de formation de ses intervenants et donc a demandé une subvention exceptionnelle.

Mme Roux s'étonne que L'USEP de l'Ecole a sollicité une subvention de 500€ alors qu'elle n'a pas réalisé de sorties.

N°	BÉNÉFICIAIRES	Vote 2021
2	Association Anciens Combattants Algérie (FNACA)	150,00
6	Club du 3ème âge de Pierres	700,00
7	Le Souvenir Français	200,00
8	Union Française pour la Santé Bucco Dentaire (28)	80,00
10	Secours catholique	600,00
13	Entente Sportive Maintenon Pierres (Union des Clubs)	
14	U.S.E.P. École des Hautes Perreuses	500,00
16	Sarbacane Sportive Pierres et Maintenon	150,00
17	Comité de Jumelage du Canton Maintenon	350,00
18	CCLER	5 250,00
21	M.A.R.C.H.E.S Adhérents Pierres	200,00
21	M.A.R.C.H.E.S Adhérents Pierres	250,00
22	Association des Arts Plastiques Maintenon Pierres	400,00
24	C.E.D.S.N (Comité d'Étude, de Documentation et de Sauvegarde de la Nature en Eure et Loir)	250,00
25	Association Les Amis des Dragons de Noailles	
26	Chorale "Les Voix Soleil"	500,00
29	Ateliers Créatifs de Pierres	300,00
30	Les Amis du Château de Maintenon	1 200,00
31	AAPMAMP	300,00
32	La Saint Hubert de Pierres	
34	Amicale des Sapeurs Pompiers de Maintenon	500,00
36	APF Associations départementale des paralysés de France	150,00
54	Les blouses roses (Association nationale)	100,00
59	2, 3, 4, dansez	150,00
68	Restaurants du cœur	1 000,00
72	Banque alimentaire	500,00
80	Jeunes sapeurs pompiers Jouy Maintenon Challet	150,00
82	AFM Téléthon	100,00
82	Val'Eure	800,00
85	Les 4 saisons	150,00
86	Comme des Mômes	100,00
87	MEH 28	
89	L'Eure des jeux	150,00
	Total	15 230,00

VI/ Travaux Urbanisme.

1/ Adhésion à la Mission d'Assistance administrative et juridique d'Eure et Loir Ingénierie.

(délib 24)

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée délibérante de l'extension des activités d'Eure-et-Loir Ingénierie en matière d'assistance administrative et juridique.

Conformément à l'article L5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette agence a été créée sous forme d'un Etablissement public administratif et a pour objet d'apporter aux collectivités territoriales et aux EPCI du Département qui auront adhéré, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier telle que définie dans les statuts.

Les statuts prévoient que les membres du Conseil d'administration sont désignés de manière paritaire par les collèges des communes et des EPCI et par celui des Conseillers départementaux.

En contrepartie de l'adhésion à Eure-et-Loir Ingénierie, cela ouvre droit à la collectivité adhérente :

- 2 actes et ou projets en la forme administrative/an (Vente entre collectivités (sans seuil), transfert de biens entre anciens (nes) EPCI/communes aux nouveaux (elles) EPCI/ communes nouvelles, aliénation de chemins ruraux, régularisation de parcelles dans le domaine privé au profit du domaine public dans le cadre notamment de la mise en œuvre de plan d'alignement, convention de servitudes (de pas sage, d'écoulement d'eau, etc).
- le conseil juridique autant que de besoin,
- le conseil en marché public autant que de besoin (hors rédaction d'un marché),
- 2 accompagnements à la rédaction d'un marché/an inférieur à 90 000 € HT (pièces administratives seulement, les pièces techniques resteront à la charge de la collectivité). Cette prestation intègrera l'accompagnement à l'analyse des offres à savoir la relecture du rapport d'analyse des offres car l'analyse elle-même reste à la charge de chaque collectivité adhérente.

Il est à noter que cette nouvelle mission sera effective dès validation de l'adhésion auprès du Conseil d'administration.

Le siège de cette agence est à Chartres.

La commune souhaite pouvoir bénéficier de la nouvelle mission proposée par Eure-et-Loir Ingénierie et donc adhérer à cette agence. Il est précisé que le coût de cette mission pour l'année 2021 est de 0,80€/hab DGF **soit pour la commune de Pierres 0.80 € X 2839 habitants (INSEE 2018) = 2271 €.**

Pour information, au-delà de 2 actes et ou projets liés au foncier prévus dans le cadre de la cotisation annuelle, l'acte supplémentaire est facturé à 600 € HT. Le Conseil municipal après en avoir délibéré, et compte tenu de l'intérêt pour la commune de l'adhésion à un tel organisme d'assistance.

Monsieur Crassin s'étonne de la fluctuation du nombre d'habitants de Pierres pris en compte qui n'est jamais la même selon les organismes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE d'adhérer à Eure-et-Loir Ingénierie pour bénéficier de l'assistance administrative et juridique,

APPROUVE les statuts d'Eure-et-Loir Ingénierie,

S'ENGAGE à verser à Eure-et-Loir Ingénierie une participation dont le montant est arrêté par le Conseil d'administration.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

2/ Cession à la commune de la parcelle AC 191 pour alignement. (délib 25)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la parcelle AC 191 sise rue des Oiseaux doit faire l'objet d'une cession à la commune pour alignement.

La parcelle AC 191 d'une contenance 47 m² sera cédée à la commune de Pierres pour l'euro symbolique par Madame FOUQUET Denise et Monsieur FOUQUET Roger.

Tous les frais afférents à cette cession seront à la charge de la commune.

Hélène Cayuela indique qu'il y aura un poteau électrique gênant.

De même, Monsieur le Maire indique qu'il conviendra de refaire la clôture et déplacer le portail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la cession de la parcelle cadastrée AC 191 pour alignement à la commune, pour l'euro symbolique et que tous les frais afférents à cette cession seront à la charge de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

3/ Travaux d'éclairage public rue Michel Delattre. (délib 26)

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée délibérante le projet de travaux d'éclairage public préparé par ENERGIE Eure et Loir, rue Michel DELATTRE. C'est le début du remplacement des luminaires. Cette dépense ne concerne pour le moment que 2 lampadaires cassés et il conviendra de réaliser dans les années à venir ces travaux pour l'ensemble des clos. De plus, la couleur varie avec les nouveaux lampadaires car ceux installés il y a 20 ans ne se font plus.

Il y a quelques années les leds étaient très coûteux.

Ces travaux prévoient le remplacement de 2 installations énergivores existantes par des installations équipées de lampes à basse consommation de type LED.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Coût estimatif des travaux : 2 200 €

Prise en charge par Energie Eure-et-Loir (30 %) : 660 €

Contribution de la collectivité : (70 %) 1 540 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE les travaux d'éclairage public « rue Michel Delattre », aux conditions techniques et financières exposées ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

VII/ Désignation d'un membre extérieur pour la commission Communication. (délib 27)

Monsieur le Maire précise qu'il convient de désigner un membre extérieur pour la commission communication. Les membres des commissions peuvent être des habitants de Pierres. Ce sont des personnalités extérieures invitées à titre d'expert. Monsieur Teste a transmis une demande d'intégration de cette commission par courrier.

Monsieur Morin propose donc la candidature de Monsieur Patrick TESTE pour participer à la commission Communication, en accord avec Gérard Crassin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VALIDE la participation de Monsieur Patrick TESTE comme membre extérieur de la commission « Communication ».

VIII/ Désignation d'un membre titulaire au sein du Centre Communal d'Action Sociale. (délib 28)

Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation d'un nouveau membre élu au sein du conseil d'administration du C.C.A.S. de Pierres.

Monsieur le Maire donne la parole à Hélène Cayuela. Mme Cayuela indique qu'il convient d'ajouter un membre au conseil d'administration du CCAS, qui se voit également diminuer de la présence de M. Peiro.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

VALIDE la participation de Monsieur Serge RENAULT comme membre titulaire au sein du Centre Communal d'Action Sociale.

ETABLIS La liste définitive des membres élus au conseil d'administration du C. C. A. S. de PIERRES comme suit :

- Daniel MORIN en qualité de Président ;
- Bernadette MAURY, Céline MOSCA, Hélène CAYUELA, Maryline RENARD, Michel CRETON, Serge RENAULT.

IX/ Rythme scolaire : Dérogation semaine de 4 jours. (délib 29)

Monsieur le Maire donne la parole à Carine Roux qui propose au Conseil Municipal de suivre l'avis des Conseils de l'école maternelle du 23 mars 2021 (qui s'est prononcé à l'unanimité sur le report de la semaine de 4 jours) et de l'école élémentaire du 26 mars 2021 (qui s'est prononcé à la majorité pour le maintien de la semaine à 4 jours, 1 enseignante et 1 parent d'élève ont demandé le retour de la semaine à 4,5 jours) sollicitant le renouvellement de la dérogation à l'application de la loi sur l'organisation du temps scolaire.

Vu le Décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Le Conseil Municipal souhaite maintenir la semaine d'école et les horaires pour la prochaine rentrée scolaire 2021/2022 et pour une durée de 3 ans en maintenant la semaine de 4 jours, à savoir les Lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE le maintien de la semaine à quatre jours sur l'ensemble de la durée exigée des 3 années,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à soumettre ce renouvellement de l'organisation à la DASEN afin de statuer sur cette proposition.**

X/Informations diverses.

- Monsieur le Maire indique que le centre de vaccination éphémère sur Epernon devient temporaire. Le site Doctolib n'est pas encore ouvert pour le site d'Epernon. Il conviendrait de prendre 50% des RDV par Doctolib et 50% par les mairies. L'idée est de retenir pour le moment les personnes de plus de 75 ans. Hélène Cayuela et Jennifer Legrand refont la liste et tentent de solliciter les personnes de plus de 75 ans qui n'ont pas encore été vaccinés.

Monsieur le Maire va revoir avec monsieur Crassin et Monsieur Roynel de la CCPEIDF comment va se dérouler la vaccination et communiquer pour toucher le maximum d'administrés.

Pour le moment le vaccin sur le pôle d'Epernon est le « pfize ». Les prochaines dates de vaccination sont réparties sur 3 mois d'avril à juin. L'équipe est « rodée », le centre fonctionne bien. Monsieur Creton fait un appel pour savoir si des conseillers sont intéressés pour tenir des permanences, pour aider les personnes à rentrer dans le gymnase et remplir les dossiers, récupérer leurs papiers, l'ordonnance du médecin...

La satisfaction de la vaccination est générale et les administrés s'organisent pour leur transport.

Les personnes prioritaires pour se faire vacciner sont le personnel soignant, et prochainement les enseignants.

Céline Mosca demande s'il faut se faire tester préalablement pour pouvoir aider. Il lui est répondu que c'est préférable mais pas obligatoire. Il convient essentiellement de bien respecter les gestes barrières en accomplissant ces missions.

- Monsieur Gala rappelle qu'en terme de culture il n'y a toujours aucun signe de redémarrage, Bois Richeux semble déjà fortement compromis. Cette animation culturelle part très probablement vers une annulation.
- Pour le projet des sentes concernant la mobilité, le dossier est déjà bien avancé, une réunion se tiendra la semaine prochaine à ce sujet. Le cahier des charges pour le choix de l'AMO y sera étudié.
- Carine Roux a assisté aux 2 conseils d'école qui se sont bien déroulés. Les enseignants notent que les enfants sont fatigués et qu'il est de moins en moins évident de respecter la distanciation.
- Madame Roux indique que, puisqu'une classe a été supprimée, la répartition des classes dans l'école élémentaire va être revue. Il y a 8 salles de classe, les deux salles derrière la garderie seront vidées et attribuées au périscolaire. Cela permettra de différencier une zone véritablement pour le périscolaire. Le préau sera libéré. Les autres classes repartiront vers la gauche du bâtiment et seront regroupées. Les autres questions du conseil concernaient essentiellement le bus.
- Le marché Restauration scolaire va être relancé. Céline Mosca demande si le coût va être augmenté pour les administrés du fait des nouvelles exigences de la loi EGALIM. Ce sera au conseil de voter les tarifs. Carine Roux explique qu'il est possible de passer de 5 à 4 aliments. C'est une solution à étudier.

- Mme Clotilde Percheron se trouve dans le même cas que Monsieur Gala concernant les fêtes et manifestations. Les prochaines fêtes qui auraient dû se tenir sur la commune est le Pique-Nique musical et le repas républicain du 14 juillet. Ces deux manifestations étant des repas, elles ne sont donc actuellement pas réalisables.
- Côté CME, Les petits conseillers viennent de classes différentes donc il n'est pas possible de les réunir.
- Monsieur Crassin indique que le prochain vivre à Pierres passera à 12 pages, le bon à tirer sera envoyé la semaine prochaine. Il sera préalablement transmis aux conseillers municipaux pour commentaires et retouches. Dans celui-ci une page sera consacrée aux ST, le prochain évoquera probablement le budget 2021. La distribution est prévue mi-avril.
- Monsieur Michel Creton est également dans une situation de stand-by pour le sport amateur. Concernant la subvention ASMP, le dossier n'est pas présenté. Michel Creton va essayer de rencontrer le président.
- Monsieur le Maire souhaite que soit mis en place un règlement du city parc. De « jeunes adultes » utilisent le city et le monopolisent. Les enfants ne peuvent plus y accéder. Il faut donc un règlement.
- Madame Cayuela indique que pour le CCAS, la charge de travail actuellement est concentrée sur la vaccination. Elle évoque également l'établissement d'un règlement qui sera présenté ultérieurement.
- Monsieur Crassin demande ce qu'il en est des élections. Pour le moment, aucune réponse précise ne peut être apportée.
- Une policière arrive le 15 avril. Il y a un laisser aller sur la commune. Elle est donc attendue.

L'ordre du jour étant achevé,

La séance est levée 21h00

Le Maire,
Daniel Morin.